

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025_384

Feuillet n°174

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2025_312 en date du 09 juillet 2025 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules place du contre-torpilleur Chacal

CONSIDERANT, la manifestation « Vintage Cars Rallye Lauté Auto Photo » organisée par M. Lauté le dimanche 07 septembre 2025 sur la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules participant au « Vintage Cars Rallye Lauté Auto Photo » seront autorisés sur la Digue-Promenade de Wimereux le dimanche 07 septembre 2025 de 09 h 30 à 12 h 00.

Article 2 : La circulation des véhicules participant au « Vintage Cars Rallye Lauté Auto Photo » sera autorisée sur la place du contre-torpilleur Chacal le dimanche 07 septembre 2025 entre 09 h 30 et 12 h 00.

Article 3 : La circulation des véhicules sera restreinte le dimanche 07 septembre 2025 de 09 h 30 à 12 h 00 sur l'itinéraire suivant :

- Quai Théophile Dobelle (arrivée des véhicules par la commune de Wimille),

.../...

- Quai Alfred Giard (les véhicules participant au Rallye sont autorisés à prendre en contre sens la portion comprise entre la rue du Maréchal Juin et la place du contre-torpilleur Chacal, et empruntent ensuite le place contre-torpilleur Chacal, la digue-promenade avec arrêt devant l'Atlantic),
- Rue du Fort de Croy portion comprise entre la digue promenade et l'avenue du Maréchal Foch,
- Avenue du Maréchal Foch portion comprise entre la rue du Fort de Croy et la rue d'Alsace,
- Rue d'Alsace,
- Rue Napoléon portion comprise entre la rue d'Alsace et la rue Carnot,
- Rue Carnot portion comprise entre la rue Napoléon et le rond-point entrée sud de Wimereux,
- Rond-point entrée sud de Wimereux, (Direction Boulogne par la RD 940, rond-point puis retour sur Wimereux)
- Rue Carnot,
- Pont Napoléon,
- Rue Pilâtre de Rozier,
- Avenue François Mitterrand (direction commune d'Ambleteuse).

Article 4 : M. Lauté organisateur de la manifestation « Vintage Cars Rallye Lauté Auto Photo » est responsable du parfait déroulement de ce rallye, les services de la Police municipale de Wimereux sont chargés de la circulation au niveau du quai Alfred Giard sur la partie prise en contre-sens.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 03 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU le D.G.S.
[Signature]